DÉPARTEMENT Du Finistère

Envoyé en préfecture le 12/05/2023 Recu en préfecture le 12/05/2023

ID: 029-242900645-20230510-DE_42_2023-DE

Affiché le 12/05/2023

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Effectif légal du conseil communautaire 26

DOUARNENEZ COMMUNAUTE

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice

RELATIF A L'ELECTION DE LA 1ère VICE-PRESIDENCE,

ET DU 7ème VICE-PRESIDENT

Le 10 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 10 du mois de mai, à 18 heures, en application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de Douarnenez Communauté.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

NOM	Prénom	Présent	Absent	Pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GRIJOL	Christian		Х	Pouvoirs Marie-Pierre BARIOU
STEFANUTTI	Isabelle	Х		
THOMAS	Sébastien	Х		
BARIOU	Marie-Pierre	Х		
GUET	François	Х		
TANGUY	Patrick	х		
RAHER	Marc	х		
SAVINA	Henri	Х		
CHANTREAU	Katell	Х		
KERVAREC	Ronan	Х		
HERNANDEZ	Marie-Thérèse	Х		
AUDURIER	Philippe		Х	Pouvoirs Patrick TANGUY
POITEVIN	Jocelyne	Х		
BOUCHERON	Dominique	Х		
TILLIER	Dominique	X		
LE MOIGNE	Philippe		Х	Pouvoir Christine TANGUY
LAOUENAN - LE LEC	Françoise		Х	Pouvoirs Dominique BOUCHERON
POULMARC'H	Bertrand		Х	Pouvoirs Dominique TILLIER
DREANO	Christelle	Х		
GUILLEMOT	André	Х		
CLEMENT	Isabelle		Х	Pouvoirs Christelle DREANO
JAFFRY	Bernard	Х		
TANGUY	Christine	Х		
TUPIN	Hugues	Х		
CROM	Florence	Х		

1. ÉLECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

1.1. Présidence de l'assemblée

Madame Jocelyne POITEVIN, Présidente, ouvre la séance. Il est procédé à l'appel nominal des membres du conseil, qui a dénombré 25 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée au premier alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Monsieur François GUET a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : Madame Katell CHANTREAU et Monsieur Marc RAHER.

Suite à la démission de Monsieur Christian GRIJOL, en sa qualité de 1er Vice-Président, il convient de le remplacer.

Sous la présidence de Madame Jocelyne POITEVIN, élue Présidente, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection de la 1ère Vice-Présidence.

Il a été rappelé que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

La présidente a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, Douarnenez communauté doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 7 viceprésidents au maximum (la loi imposant une limite de 15 vice-présidents).

Elle précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 7 le nombre des vice-présidents.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Affiché le 12/05/2023

ID: 029-242900645-20230510-DE_42_2023-DE

1.2. Election de la 1ere Vice-Présidence

1.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	25
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4
d. Nombre de votes blanc (art. L. 65 du code électoral)	6
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]	15
f. Majorité absolue	13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	
Marie-Pierre BARIOU	15	Quinze	

Proclamation de l'élection de la 1ere Vice- Présidente

Madame Marie-Pierre BARIOU a été proclamée 1ère Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

2. ÉLECTION DU 7 EME VICE-PRESIDENT

2.1. Élection du 7 ème Vice-président

2.1.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	25
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	8
d. Nombre de votes blanc (art. L. 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]	16
f. Majorité absolue	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	
André GUILLEMOT	16	Seize	

Proclamation de l'élection du septième Vice-président

Monsieur André GUILLEMOT a été proclamé 7ème Vice-président et immédiatement installé.

3. Proclamation des résultats

Sont proclamés en qualité de :

- Première vice-présidente de Douarnenez communauté : Madame Marie-Pierre BARIOU
- Septième vice-président de Douarnenez communauté : Monsieur André GUILLEMOT

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions. Ils sont membres du bureau qui est complété en application des statuts de Douarnenez Communauté par un représentant des communes dont les délégués ne sont ni président, ni vice-président, à savoir :

- M Patrick TANGUY, délégué de la commune du Juch
- M Henri SAVINA, délégué de la commune de Pouldergat
- M Philippe AUDURIER, délégué de la commune de Kerlaz
- Mme Christelle DREANO, déléguée de la commune de Douarnenez
- Mme Christine TANGUY, déléguée de la commune de Douarnenez
- Mr Christian GRIJOL, délégué de la commune de Poullan-Sur-Mer

Le présent procès-verbal dressé et clos le 10 mai 2023 à 20h20.

La Présidente, Jocelyne POITEVIN:

Le secrétaire, Monsieur François GUET

Les assesseurs, Madame Katell CHANTREAU et Monsieur Marc RAHER



Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Conseil (ID: 029-242900645-20230510-DE_42_2023-DE

du 10 mai 2023 à 18h

NOM	PRENOM	PRESENTS
GRIJOL	Christian	Excusé, pouvoirs Marie-Pierre BARIOU
STEFANUTTI	Isabelle	though.
THOMAS	Sébastien	
BARIOU	Marie-Pierre	lu baire
GUET	François	Alth
TANGUY	Patrick	
RAHER	Marc	
SAVINA	Henri	Aff The second s
CHANTREAU	Katell	Chantreau
KERVAREC	Ronan	
HERNANDEZ	Marie-Thérèse	H
AUDURIER	Philippe	Excusé, pouvoirs Patrick TANGUY
POITEVIN	Jocelyne	titevin
BOUCHERON	Dominique	Authue
TILLIER	Dominique	Jours
LE MOIGNE	Philippe	Excusé, pouvoirs Christine TANGUY
LAOUENAN - LE LEC	Françoise	Excusée, pouvoirs Dominique BOUCHERON
POULMARC'H	Bertrand	Excusé, pouvoirs Dominique TILLIER
DREANO	Christelle	Dreare
GUILLEMOT	André	gold)
CLEMENT	Isabelle	Excusée, pouvoirs Christelle DREANO
JAFFRY	Bernard	
TANGUY	Christine	Ta nguy
TUPIN	Hugues	
CROM	Florence	AM.

Secrétaire de séance: Langois GUET